

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES Niveau1 et 2^{IRVE}

PROGRAMME 2024

Le décret 2017-26 du 12 janvier 2017 instaure une obligation de qualification mention "IRVE" (infrastructures de recharge pour véhicules électriques) à l'attention des installateurs de bornes de recharge pour véhicules électriques publiques et privées.

Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.

Objectifs

Cette formation est destinée à l'installation de bornes de charge jusqu'à 22kVA, avec configuration pour bornes communicantes et supervision de station.

Public Visé

Professionnel souhaitant acquérir les compétences en matière d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

Durée

24.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

- Habilitation électrique.
- Notions de base en électricité et électrotechnique, réseau informatique.
- Maîtriser la conception et le calcul des installations électriques.
- Fonctionnement général des appareils de mesures.
- Savoir lire et écrire le français

Parcours pédagogique

Partie I (1.5 jours) :

Caractéristiques principales des bornes de charge et des véhicules,
Infrastructure dans son contexte normatif,
Présentation des différents matériels disponibles dont les solutions de recharge intelligente.
Adaptation de l'installation électrique chez le client,
Mise en service des bornes chez les clients,
Tester et faire la recette de l'installation,
Contrôle d'accès au travers de la gestion des badges RFID,

Partie II (1.5 jours) :

Prise en compte des besoins client (contraintes à prendre en compte,
Méthodologie d'audit électrique de site)
Conception d'une infrastructure d'une ou de plusieurs bornes communicantes,
Maîtriser la structure de câblage communicante, EV Ready 1.4., niveau P2.

Paramétrage du gestionnaire de bornes

Etude de cas comprenant au minimum :

- Création d'une IRVE : Définition de la nomenclature produite, implantation sur le schéma unifilaire.
- Choix des composants de l'installation : Points de connexion, Dispositifs de protection, Gestion d'énergie, Solutions de pilotage.

Objectifs pédagogiques

Comprendre les enjeux de ce marché porteur de croissance et de développement,
Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients,
Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Connaître les réglementations en vigueur,
Connaître les exigences de sécurité propres aux installations de recharge de VE.
Déterminer les composants nécessaires à l'adaptation de l'installation électrique,
Mettre en oeuvre et en service les bornes de charge.
Etre certifiés à l'issue de la formation et être en capacité d'obtenir la certification EV Ready de niveau P1.
Déterminer l'infrastructure nécessaire et les modifications de l'installation électrique,
Connaître les réglementations propres aux ERP et aux parkings,
Choisir la borne adéquate et les accessoires associés,
Connaître les constituants de base dans le protocole TCP/IP,
Mettre en oeuvre et paramétrier les bornes de charge communicantes,
Concevoir une grappe de bornes avec communication embarquée,
Savoir paramétrier un gestionnaire de bornes

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation présentielles :

- La présentation du formateur est accompagnée d'une projection par VIDEO-PROJECTEUR.
- Support de cours.
- Méthodes interactives favorisant le transfert d'expériences, apports théoriques et conceptuels du formateur.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et qualifié.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Fiche d'évaluation.
 - Attestation de formation.
 - Attestation de réussite.
- Nombre de stagiaire formé en 2021 : 36
- Taux de satisfaction 2021 : 91.34 %

Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) :	Nous consulter
Intra (Par Jour) :	Nous consulter

Effectif

De 5 à 10 Personnes

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31